

ritaire. Il y a aussi l'opinion exprimée par l'ensemble du pays et par ma propre circonscription.

Il y a des gens, je dirai des journaux et des représentants ou correspondants de journaux, qui font cette mesquine insinuation, à savoir que les progressistes songent plus à leur indemnité parlementaire qu'à autre chose. Nous l'avons entendu dire dans tout le pays. Eh bien, je tiens à déclarer à ces gens-là que les progressistes se feraient peut-être réélire plus facilement que n'importe quel autre groupe. La circonscription que j'ai l'honneur de représenter a, avec peu ou pas d'organisation et pour ainsi dire pas de fonds, élu son député pour moins de \$500 de frais dont les électeurs ont payé la presque totalité. Ce n'est pas bien difficile pour un représentant d'entrer au Parlement, quand les électeurs s'offrent eux-mêmes de l'y envoyer et je suis sûr que ce qui s'est fait déjà pourra se répéter dans un avenir rapproché ou non. Personnellement, de pareilles suppositions ne me touchent guère. Je tiens à me prononcer comme il faut sur la question dont nous sommes saisis. Je préférerais que nous eussions une déclaration bien nette au sujet de certains points qui ont été soulevés. Je voudrais être sûr que l'on menât à bonne fin des projets comme celui du crédit agricole, par exemple. A ce propos, je remarque que l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) a fait inscrire au Feuilleton un avis de motion qui expose de façon adéquate la question du crédit agricole. Je voudrais qu'on me dise que ce projet sera mené à bonne fin. Il en est de même des autres points, entre autres du chemin de fer de la baie d'Hudson et du tarif du Nid-de-Corbeau pour le transport du grain et de la farine.

Pour le moment, je ne peux pas dire d'une façon définitive comment je voterai à la lumière de la discussion qui va se faire probablement d'ici là. Les opinions que j'exprime ne sont pas nécessairement celles de ce groupe-ci; il est possible que les autres membres de notre groupe pensent différemment, mais telle est ma façon de voir. Ici, nous avons l'avantage de pouvoir exprimer nos opinions et nos convictions sans crainte d'un whip ni d'un chef, et ce que j'ai dit, ce soir, représente mon opinion personnelle. Si dans le cours du débat qui va suivre les questions auxquelles j'ai fait allusion sont traitées de telle sorte qu'il ne reste plus aucun doute dans mon esprit et que je sois convaincu qu'en votant d'une certaine façon je puisse servir le mieux les intérêts de la région que je représente, je le ferai. Dans le cas contraire, je voterai dans un autre sens.

M. R. S. WHITE (Mont-Royal): Monsieur l'Orateur, je demande l'indulgence de la Chambre pendant que je m'efforcerai d'exposer brièvement quelques-unes des raisons pour lesquelles on devrait adopter l'amendement qui vous a été remis. Cet amendement est un récit bref et concis, l'exposé de simples faits et pas un membre ne peut réussir à en contredire une parcelle, si ce n'est peut-être ce qui se rapporte au dernier paragraphe. Personne ne contestera que la grande majorité des candidats ministériels ont été défaits le 29 octobre dernier, que neuf ministres, y compris le premier ministre, ont été battus, que le parti conservateur a vu ses rangs grossir de 120 p. 100, et que le vote populaire s'est prononcé contre le gouvernement. Voilà la situation dans laquelle la Chambre se réunit: un Gouvernement défait, décimé, discredité et avili s'efforçant d'administrer les affaires de la nation.

Vendredi dernier, j'ai suivi avec attention et j'ai lu depuis avec le plus grand soin, le discours du ministre de la Justice (M. Lapointe) dans lequel, appuyé de plusieurs précédents, il a tenté de soutenir que le Gouvernement, tel qu'il est représenté à la Chambre, a raison de détenir le pouvoir. J'aime à croire que le ministre ne trouvera pas blessant que je rappelle ici le titre d'un des plus charmants articles d'Addison dans le *Spectator*: "Affaire de rien et essoufflé sans but".

De toutes les citations empruntées par le ministre de la Justice à l'histoire constitutionnelle britannique, il n'y en avait pas une qui pût ajouter le moindre à-propos à l'amendement que débat la Chambre. Chacun sait,—et ceux qui l'ignoraient l'ont appris de son discours,—que des gouvernements en Angleterre ont donné leur démission après leur défaite sans attendre la réunion du parlement et que, d'un autre côté, des gouvernements ont attendu la réunion du parlement pour démissionner après avoir été défaits au scrutin. L'un des derniers exemples,—pas tout à fait récent puisqu'il date de presque soixante ans,—est celui du gouvernement Disraeli, en 1868, lequel n'ayant qu'une minorité à la Chambre, a pu se maintenir, par la bonne grâce de la majorité, jusqu'au moment où les collèges électoraux ont été réorganisés et où on a pu tenir des élections générales. Todd, ancien bibliothécaire de notre Parlement et autorité reconnue en matière de droit et d'usages constitutionnels, emploie les paroles qui suivent en décrivant cette situation:

Cela prolongea le spectacle inconvenant et anticonstitutionnel d'un ministère maintenu au pouvoir par tolérance et incapable de donner aucune direction aux débats de la Chambre; état de choses qui, est-il besoin de le dire, se trouvait en absolu désaccord avec le premier principe du gouvernement parlementaire.